



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 20 JUIN 2024**

DELIBERATION N°3 (DCM-20240620-3)

Nombre de
membres en
exercice : 29

Présents : 19
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 14 juin 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-Josée ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M Jean-Marie GUTIERREZ, M Jean-Pierre CAZAUX, M Alain DARTIGUES, Mme Simone PUYO, M Jean-Pierre ALPHA Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, M Dominique LAVIGNE, M Christophe MARTIN

Membres représentés par pouvoir :

Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Hélène ETCHENIQUE donne pouvoir à M Dominique LAVIGNE
Mme Martine BECRET donne pouvoir à M Christophe MARTIN
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusés :

Mme Marie-Ange THEBAUD, M Frédéric BILLARD, M Jérôme RANCE

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Mme Monia EVENE-MATEO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins du Centre Social Dou Boucaou et plus particulièrement concernant les accueils collectifs de mineurs durant le mercredi, périodes de petites vacances et vacances d'été, une nouvelle organisation des locaux a été travaillée depuis plusieurs mois en partenariat avec la Commune et le Centre Social.

Cette réflexion a conduit à la mise à disposition par la Commune au Centre Social Dou Boucaou des locaux suivants :

- La partie du bâtiment de la gare (rendue disponible suite à la livraison de la Maison des Associations) pour abriter les services administratifs de l'association ;
- Une partie de l'école maternelle JB Lanusse (dortoir, cantine, salle de motricité..) pour l'accueil collectif des mineurs de - 6 ans ;
- Les locaux existants déjà mis à disposition du Centre Social au sein de l'école élémentaire Jean Abbadie pour l'accueil collectif des mineurs de +6ans.

Il est précisé que ces différentes mises à disposition sont formalisées par conventions.

Monsieur le Maire indique que cette nouvelle organisation va entraîner des travaux au sein des espaces précités. Une clé de répartition de prise en charge des travaux a été définie, la Commune se chargeant des travaux d'isolation, d'électricité, de peinture, de modification de cloisons etc. et le Centre Social des autres aménagements notamment mobiliers.

**Objet : Travaux
dans les
locaux mis à
disposition du
Centre Social
Dou Boucaou-
Demande de
financement
auprès de la
CAF**

L'estimation de la part des travaux incombant à la Commune s'établit comme suit :

- Travaux à la gare : 13 785 € HT (travaux en régie)
- Travaux à l'école Jean Abbadie : 18 315 € HT

Total : 32 100 € HT

Il est précisé que la Commune n'a pas de travaux à engager au sein de l'école JB Lanusse. Compte tenu que ces travaux viennent améliorer les conditions d'accueil des familles, ils peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A ce titre, il est proposé d'approuver ces travaux et de solliciter un accompagnement financier auprès de la CAF au taux maximum.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- Approuve les travaux d'aménagement à réaliser au sien des bâtiments de la gare et de l'école Jean Abbadie visant à améliorer l'accueil des familles et des accueils collectifs de mineurs pour un coût estimatif de 32 100 € HT.
- Sollicite un accompagnement financier de la CAF au taux maximum.
- Charge Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble des démarches.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 21 juin 2024**

Le Maire,



La secrétaire de séance,

